

## Lancement de la concertation sociale sur la professionnalisation du premier cycle

*Jérôme GIORDANO, secrétaire technique national*

Jeudi 18 octobre 2018, Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) ouvrait une concertation sociale sur la professionnalisation du premier cycle devant l'ensemble des acteurs touchés par cette problématique : organisations syndicales et patronales, associations représentatives de l'enseignement supérieur (IUT, grandes écoles), etc. La délégation du SNPTES, présente à cette première séance, a pu entendre les arguments qui, selon le MESRI, obligent à repenser la professionnalisation des formations post-bac.

Le SNPTES partage une partie du diagnostic présenté par la ministre. En particulier, et comme nous l'écrivions déjà l'an dernier, les IUT, et dans une moindre mesure les STS, victimes de leur succès, se sont éloignés de leur mission initiale qui était d'être des formations courtes, diplômantes et professionnelles. En effet, le succès de ces formations et leur grande qualité permettent à leurs étudiants de poursuivre facilement leurs études au-delà du bac+2 et, puisqu'elles sont sélectives, ont conduit au fur et à mesure à un évincement de ces formations des bacheliers professionnels et technologiques au profit de bacheliers généraux. L'autre effet direct et mécanique est que le nombre de diplômés visant des emplois de techniciens supérieurs diminue, et d'après la ministre, est en deçà des besoins du monde économique.

Ce sont donc ces deux aspects – tarissement du nombre de diplômés à bac+2/+3 et éviction mécanique des bacheliers technologiques et professionnels des formations professionnalisantes – qui ont motivé l'ouverture de ces concertations destinées à améliorer la professionnalisation du premier cycle.

Le SNPTES participera donc aux prochaines concertations qui seront très rapides et qui auront lieu durant le mois de novembre et sera force de proposition. Sans a priori, le SNPTES tient à rappeler cependant quelques points qui lui semblent importants.

Tout d'abord, l'offre de formations professionnalisantes est déjà conséquente dans notre enseignement supérieur. Les STS et IUT donc, mais aussi, les licences professionnelles, les licences générales avec des modules professionnels et au-delà de bac+3, les masters, les écoles d'ingénieurs, les écoles de commerces, etc. Imaginer d'autres formations qui se superposeraient à celles-ci n'est peut-être pas le premier levier d'action à entreprendre. Le SNPTES pense que l'on gagnerait en premier lieu à ce que la lisibilité de l'offre de formation soit améliorée. Une rationalisation du type d'offres de formations couplée à une amélioration notable des moyens humains dédiés à l'orientation des bacheliers et étudiants pourraient conduire ceux-ci, selon leur volonté, soit à s'orienter vers des secteurs porteurs en termes de débouchés professionnels, soit à choisir une formation longue sans stratégie de contournement.

Ensuite, l'évolution des métiers qui n'a jamais été aussi fulgurante, la durée du temps de travail sur une vie et la mobilité professionnelle exacerbée sont implicitement prises en compte dans nos formations afin que nos étudiantes et étudiants puissent faire carrière sur plus de 42 années. Le SNPTES veillera donc à ce qu'aucune dérive vers un système adéquationniste, qui ne serait bonne pour personne, ne soit envisagée.

Enfin, le SNPTES tient à rappeler que l'enseignement supérieur a aussi comme mission première de diffuser la culture humaniste afin que chaque étudiante et étudiant acquière une compréhension du monde et puisse faire société. Il ne sera pas question qu'une plus grande professionnalisation des cursus soit faite au détriment de cet aspect fondamental.

Le SNPTES renouvelle ici sa confiance dans le professionnalisme des personnels de l'ESR, qu'ils soient enseignants, enseignants-chercheurs ou BIATSS, pour former au mieux notre jeunesse ... du moment qu'on leur donne les moyens d'accomplir leurs missions !

*Choisy-le-Roi, le 19 octobre 2018*